

Collecte durable des déchets d'activités professionnelles dans la Cité de SAINT EMILION

Depuis un an, la collecte de déchets dans les rues de la cité est limitée à la prestation due aux particuliers :

- **1 seul** bac de 120L ou 240L pour les ordures ménagères (couvercle marron) le lundi et le vendredi matin,
- **1 seul** bac de 120L ou 240L ou 340L pour les recyclables, hors verre et carton, (couvercle jaune) le mercredi matin.

AUCUN DEPOT DE DECHETS EN DEHORS DE CES BACS N'EST TOLERE
sous peine de mise en recouvrement de prestation supplémentaire.

La présence des bacs dans la rue doit être réduite au temps de collecte (au maximum entre 18h la veille au soir et 9h le matin).

Son coût est couvert par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)**, prélevée avec la taxe foncière.

Cette évolution a deux objectifs majeurs :

- **Plus de propreté des rues de notre cité**, indispensable pour le tourisme et pour conserver une image en conformité avec le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- **Coût de la collecte des déchets divisé par 3**, économie reportée sur le calcul de la **Redevance Spéciale forfaitaire (R.S.)**.

Ces motifs demeureront durablement. Pour les atteindre sans compromettre le service, la municipalité a choisi d'installer en août 2010 des bacs enterrés en bordure des parkings de la gare et de la salle polyvalente accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. **Les professionnels les utilisent en acquittant la Redevance Spéciale forfaitaire établie en accord avec le SMICVAL tél : 05 57 55 86 69.**

Pour supprimer définitivement les erreurs de dépôts, et ainsi assurer une gestion cohérente et durable des déchets, nous vous présentons au verso le schéma de répartition de l'ensemble des déchets de vos activités professionnelles.
Le civisme et la bonne volonté de chacun sont indispensables pour assurer durablement l'intérêt commun

Collecte durable des déchets d'activités professionnelles dans la Cité de SAINT EMILION



Collecte sur la rue dans
1 seul Bac de 120 ou 240 ou
360 L le mercredi avant 8h
Frais couverts par la **T.E.O.M.**



RECYCLABLES : journaux, aluminium,
bouteilles plastiques, boîtes de conserve,
briques alimentaires,...

Collecte sur la rue dans
1 seul Bac de 120 ou 240 L
le lundi **ET** le vendredi
avant 8h
rais couverts par la **T.E.O.M.**



ORDURES MENAGERES

Vos Excédents
non-triés

Apports libres 24h/24 & 7j/7
Bacs Enterrés
parkings salle polyvalente et gare
frais couverts par **R S** forfaitaire

VERRES



Tous les CARTONS
pliés

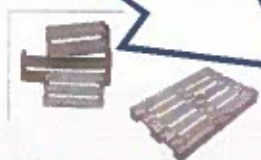


Apports GRATUITS
en déchetteries
à Libourne-Epinette
ou Libourne-La Ballastière
ou Saint Denis de Pile

HUILES et GRAISSES
alimentaires usagées

Collecte GRATUITE par
un prestataire spécialisé
en fûts dédiés dans vos locaux
(contrat individuel sur demande à l'aide
d'un coupon à demander en mairie)

Tous les autres DECHETS :
Cartons, ferrailles **GRATUIT**
Bois, polystyrène, gravats ... facturation selon **VOLUME**



Apports en déchetteries
à Libourne-La Ballastière
ou Saint Denis de Pile